

Les enfants trouvés et abandonnés



Les enfants trouvés et abandonnés

« *enfants de mamelle* », « *gectés à la rue* », « *habandonnez et delaissez soubz les portaulx* »



des églises, des bâtiments publics, des maisons, sur les marches des escaliers,

Avant 1790

Au Moyen-âge

à la charge des seigneurs

A partir du XVIème siècle

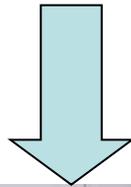
recueillis par les institutions
hospitalières

Les tours d'abandon



Ils disparaissent vers
la fin du XIX^{ème} siècle

et réapparaissent
depuis 1996



A partir de 1790

à la charge de l'état,

loi du 27 juin 1793

1811

1849 (A.P.)

1964 (D.D.A.S.S.)

puis des départements

1982 (A.S.E.)

Leurs la a la suite
Lermy
1790

Le six mille huit cent dix et le quinze juillet pardevant nous
francois Lesure maire et officier de l'etat civil de la commune de Champ
canton de Combond de departement du juis de domne et conyane pierre
derard agi de quarante cinq an du lieu des Boulard cultivateur de cette
commune qui nous a declare que le dit jour a une heure apres minuit etant
couchee avec sa femme lesquel ont entandu a leurs porte une voix
qui a dit derard preni garde de ce qui est a votre porte] il se sont levez de
suite et ont trouve un enfant maille parissant avoir un an vete en blanc
sans aucune autre meuble apres avoir visite l'enfant nous n'avons trouve
aucune marque parossante que ce qui nous a dit se declarant de suite
avons jusecrit l'enfant sur le nous de jeun preot et avons

naissance
de jeun
preot

Soit
ordonne qu'il sera remis à l'hospice de l'administration de l'ancien département
depuis de douze de qui nous avons dressé des procès verbaux l'expression d'autorité
peyret et de michel non fait qui ont dit ne devoir signer avec nous
l'exception dudit peyret qui a signé avec nous après que lecture leur en
a été faite du contenu du procès verbal
Peuyret
Leroux
l'an mille huit cent dix et le vingt



l'ancien

Les actes d'exposition

présenté, à l'hospice des vieillards et orphelins, ayant pour marque distinctive un morceau Ruban Gros Bleu, auquel ont été fait un trou cassé, dans le milieu ;

Acte d'exposition de françois, nouvellement né, exposé à la
porte de la citoyenne Cambrai, le quatorze prairial desriés, présenté
au citoyen amié, commissaire de police, déposé à l'hospice des
vieillards et orphelins, sans aucune marque distinctive ;

Acte d'exposition de jeanne, nouvellement née, exposée, à la
porte de la citoyenne Dubois, et présentée au citoyen amié, et
commissaire de police, le Dix-neuf prairial desriés, et déposée
aujourd'hui à l'hospice des vieillards et orphelins, sans marques ;

no 32

naissance de
maire Jeanne

Inf. 6.

L'an mil huit cent trente trois, le vingt trois services à terre
trouvés après midi, devant nous Basile Moreau adjoint du maire
de la ville de Nancy, préfet du département de la Meuse,
présent. Son délégué du maire les fonctions d'officier de l'état
civil; Et Camille à l'hôtel de la mairie sous le rapport de
de l'âge de ce tiers au, infirmier à l'asile de cette ville de Nancy
Lequel nous a déclaré que le nuit de ce jour à minuit il a été
trouvé à la porte d'entrée de l'asile de cette ville un enfant
tel qu'il nous le présente [votre Dieu Bonnet d'indienne rouge
Garni de dentelle, deux langues d'état, un bonnet et laines
de fil blanc, une chemise de coton fin blanc, une
ceinture blanche, deux chemises et un drap de

De suite **Q** l'infant avait un billet au Es Evêq, Marie
Jeanne Las Baptiste, née le vingt deux février mil huit
Cent quatre vingt à neuf heures du soir, **J** après l'avoir visitée
nous avons reconnu qu'il étoit du Sexe féminin, l'examinant
nous elle-même né, nous l'avons enregistré sous le nom
De Marie Jeanne; et avons ordonné qu'il fut remis
à la Commission administrative de l'hospice de cette ville de
quai aux fleurs cette ville au Bureau de Louis Boyot âgé de
quarante deux ans et Louis Roux âgé de quatre vingt
ans; les deux infirmiers de l'hospice de cette ville
demeurants, se déclarant et les réunissant de leur
savoir signés après que l'acte leur a été fait du susdit
acte.

Moresca

du 17 Aoust 1807
a été exposée
à huit heures et
demie, une petite
fille nommée
Marie

Vetue d'un bonnet
garni

de petits
coton
un
sans
bleu &
drapeau



du 21 Aoust 1807
a été exposée
à neuf heures
et demie
un petit
garçon nommé

Vetue d'un bonnet
de toile
de dentelle
Braçiere de l'année
bleu et blanc
une chemise & Lange
Tappicerie un mouchoir

du 21 Aoust 1807
cette mis en vente un petit
garçon nommé Pierre
chez la femme Marguerite
policier femme de Charles
proche paroisse de St
sabinot

**Pour retrouver la trace d'un
ancêtre abandonné
pour la période de l'Ancien Régime et
jusqu'en 1838:**

archives des institutions religieuses.

L'orphelinat de la Pitié, celui du faubourg Saint-Antoine et l'hospice des Enfants trouvés possèdent des répertoires alphabétiques des enfants qu'ils ont recueilli.

Dans les archives de Paris

les registres des autres hôpitaux qui ont pu accueillir des enfants trouvés.

Les fonds de l'Assistance Publique datant de plus de cent ans y sont répertoriés dans un inventaire.

Pour la province

jusqu'au XIXe siècle:

les archives des hôpitaux, ainsi que celles de l'Assistance Publique, qui sont conservées au **archives municipales ou départementales**.

La consultation des registres d'enfants trouvés (XVIII^{ème} siècle)

série B (A.D.) et H (A.H.)

RÉPERTOIRE du Registre matricule des Enfants-Trouvés.

| NUMÉROS des ENFANS. | NOMS. | PRÉNOMS. | DATES DU DÉCÈS. | |
|---------------------------|-------------|-------------------------|------------------------|------------------------|
| | | | A L'HOSPICE. | A LA CAMPAGNE. |
| | | Janvier 1780 | | |
| 1 | Carntin | Marie Joseph Victoire | | 4 ^{ème} 1780 |
| 37 | Chamerlin | Marie Anne faine | | 6 ^{ème} 1780 |
| 66 | Chavel | fais | 9 ^{ème} 1780 | |
| 68 | Constant | Charles Louis d'ingress | " | " |
| 73 | Chapotot | Marie Marguerite | 13 ^{ème} 1780 | |
| 94 | Courtiavel | Agnès | 12 ^{ème} 1780 | |
| 100 | Calmissanne | Estimard | | 17 ^{ème} 1780 |

La consultation des registres d'enfants trouvés (XIX^{ème} et XX^{ème} siècle)

sous-série L 2ème supplément X
sous-série 3 X et série H (A.D.)

NUMÉRO D'ORDRE. 2 NOM ET PRÉNOMS DE L'ENFANT. *Cuini, Martin* NUMÉRO MATRICIEL. 51
35449

Age approximatif de l'enfant. *Présenté le 21 Janvier 1863*
Date de l'autorisation préfectorale. *19 mai 63*
Date du baptême. *22 4* *d'Alger*
Date de la vaccination.
Date de la première communion.
Date de la remise aux parents, en cas de réclamation.
Date du décès.
Numéro d'ordre du registre n° 3 (totale). *9118 (4.32)*

PROCÈS-VERBAL D'EXPOSITION.

Le *19* *mai* de l'année *1863* mil huit cent soixante-trois à *6 heures* du *soir* a été trouvé exposé *au* *Hospice de l'Enfance* *de* *l'Alger* un enfant du sexe *masculin* paraissant âgé de *quelques* jours issu de père et mère inconnus. Vtus des objets à son *usage* *sur* lequel a été trouvé le billet dont copie est ci-jointe.

En l'absence de pièces indiquant l'existence d'un état civil ou constatant que le baptême a eu lieu, ledit enfant a été déclaré à la mairie de *l'Alger* *le* *19* *mai* *1863* et baptisé à la chapelle de l'Hospice.

COPIE DES PIÈCES TROUVÉES SUR L'ENFANT CI-DESSUS DÉNOMMÉ.

21 5 63

Description de la Layette :

1. Deux bonnets en calicot blanc à trois pièces garnis de battons ;
2. Une Anglaise seule de tous côtés ;
3. Une petite chemise en calicot ;
4. Deux linges non ourlés en molleton gris bleu ;
5. Une paire de sous-vestes en indienne fond blanc à petits boutons rouges et mordant ;
6. Un petit bas en soie et soie ;
7. Un morceau de tuchen recouvrant la palette sur lequel était couché l'enfant.

Cet enfant a été recherché dans une poussette en bois blanc, tout neuf de 65 centimètres de hauteur.

Administration générale
de l'Assistance publique à Paris.

ENFANT

Gally

N^o du Dérôt

1917

N^o MATRICULE

49-863

Le DIRECTEUR de l'Administration générale de l'Assistance publique,
Vu les pièces produites à l'appui de la demande d'admission de
l'Enfant *Gally Hortense Melina*
à l'Hospice des Enfants assistés;

Décide :

L'Enfant *Gally Hortense Melina*

née à *Paris (6^e arrondissement)*

le *11 Octobre 1874*

baptisé à

le

filie de *Gally Hortense Perisic*

et de *Père non dénommé*

sera inscrit sous le n^o *49-863* et comme Enfant *abandonné*
sur le Registre matricule des Enfants assistés.

La présente décision sera notifiée au Directeur de l'Hospice des
Enfants assistés.

Paris, le *14 Octobre* 187*4*.

Le Directeur
J. de B...

Don LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION

Et par autorisation,

Le Chef de la Division des Secours et des Enfants assistés,



[Signature]

Du 14-1891
ACTE DE NAISSANCE de Coïnette Malaise persil
suivant le procès-verbal

Du 14-1891
ACTE DE NAISSANCE de Jean Coumbre
suivant le procès-verbal

Du Neuf novembre 1819. Heure de huit du matin

ACTE DE NAISSANCE de Noël Chou-fleur
né dans le milieu du mois de juillet ^{heure du} suivant le
procès-verbal dressé le trois juillet aussi du par
le juge de paix du canton de tulle, nous ^{de par} le père à la mairie
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin, François Salanon, journalier, âgé de cinquante
ans demeurant à tulle.
Second témoin, Pierre Pinand, âgé de cinquante-
ans demeurant à tulle.
Sur la réquisition à nous faite par le juge de paix qui a signé.

Marie Auguet

vis n'ont du signer.
Maire de Tulle ^{guy Jos. St-priest} faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil

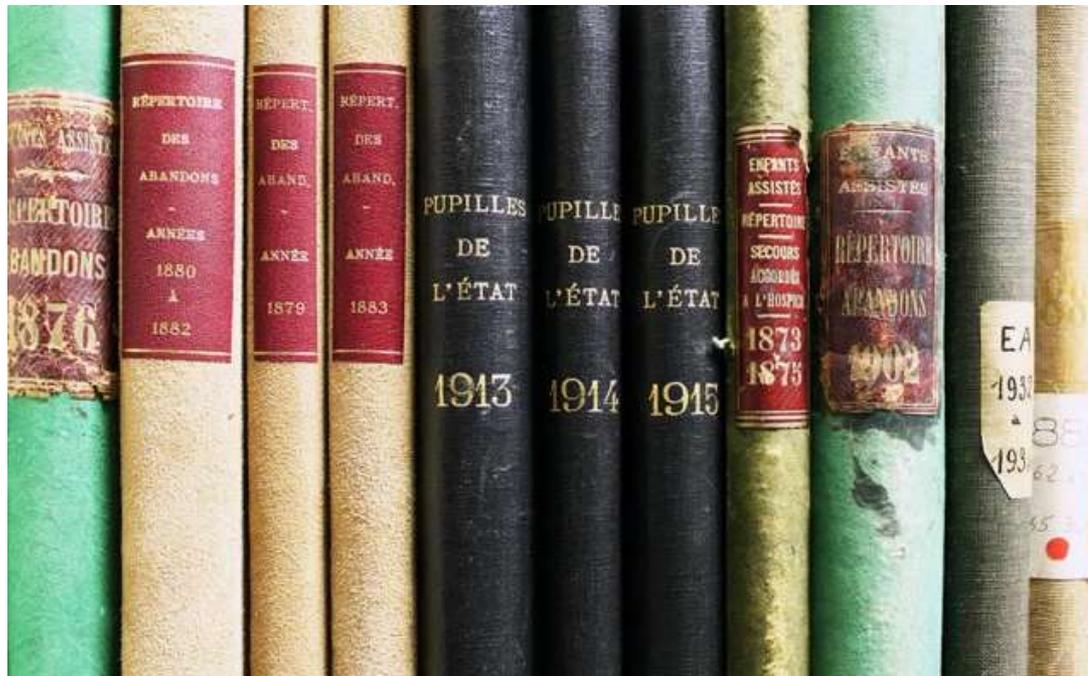
ACTE DE NAISSANCE de Marie Jeanne Groselle
heure du

ACTE DE NAISSANCE de Catherine Citrouille
heure du

Willen Louise Renouard

le jeune Vasilic
le procès-verbal

La consultation des dossiers personnels de pupilles série continue (SC) et en série W



Baptême sous conditions



Decretaire qui ont signé avec nous et la ditte
marie sans de l'assentiment de Declaire ne pouvons
signer ~~de l'assentiment de~~ de l'assentiment de Gartaud

l'an mil sept cent cinquante cinq le vingt six juillet
a 4^{te} heures qui moy tout signés sans restriction aucune
parpice hee a l'equi me paront et a ce que l'on croit
de bien et que l'on a donné et la porte du
cinquieme de cette parpice et d'ort se moy qui
scauroit le nom du pere et de la mere, ce qui
m'en est informé a elle parin antoine dague
et maraine gabriel marion qui ont Declaire
ne scauroit signer en soy de quoy j'ay signé ce
vingt six juillet mil sept cent cinquante cinq
J'ay signé
Jeune de St. Sebastien de Charroux
cent et deux parpice

Le 3.^e de Juin fut baptisé sous condition Pierre Terme fils
legitime de Francois, et de Therese Le Grand.

Le mesme jour a la même heure fut baptisée Anne Terme
fille legitime de Francois et de Therese le grand aussy sous
condition: et mesme sans parains et maraines a raison qu'il
estoit en grand peril de mort. 1698.

Le 5 de Juin fut baptisé Jean Adrien fils legitime de Pierre Francois
Savalle, et d'Anne Isabelle Biden, fut parin M.^r Jean Adrien Beaucan
medecin, et marie Jenne L'Espinne, maronne.

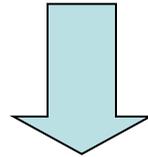
Le 13 dudit mois fut baptisé Francois Joseph fils
legitime d'honorable Homme Jacques d'Hennin e
de Delle Margueritte Alphonse Bourdon, fut parin
M.^r Jean Francois Couvreur p^{re}, et M.^{lle}
Louise Bonne De Chevre

L'adoption



L'adoption

a été mise en place sous la Révolution mais elle était alors limitée aux personnes majeures.



faire perdurer un nom illustre ou transmettre un héritage important.

Elle ne fut étendue aux mineurs qu'en 1923 !

Deux types d'adoption

L'adoption simple ne rompt pas le lien avec les parents naturels, mais elle complète simplement l'acte de naissance par la mention d'adoption. On ajoute donc à cet acte le nom de la famille adoptante. On peut ainsi facilement dans ce cas, remonter dans la généalogie biologique de la personne adoptée.

L'adoption plénière supprime le lien entre l'enfant et les parents naturels. L'acte de naissance est annulé et on en crée un nouveau avec le nom des parents adoptants, qui sont ainsi reconnus comme parents légitimes. Les recherches généalogiques sont de ce fait compromises, sauf si la famille a souhaité retenir et transmettre l'identité de la famille d'origine.

Adopté par la nation le....

Depuis 1917, réservé aux pupilles de la nation, surtout pour les enfants ayant perdu leur père pendant la guerre de 1914.

La débaptisation



Débaptisation

Sur la forme, il est possible de se faire rayer des registres paroissiaux.

Sur le fond, le chrétien a toujours la liberté de renoncer à son baptême. Les services de l'évêque portent, en outre, dans le Registre des Archives de Catholicité, la mention de l'**apostasie**.

Alors, on sait que

Amédée BOZIEU, originaire de Rhône-et-Loire, a conté fleurette à **Barbe GATINES** et ils ont décidé de faire pot et feu commun.

Très rapidement, Barbe attendra un fillot.

Ce sera une fille car le blé a germé avant l'orge.

La naissance est prévue mi-novembre.

Et donc..

Après de mauvaises récoltes,

Le 18 novembre a été baptisé un enfant femelle née le jour d'hier en légitime mariage de Amédée Bozieu, âgé de vingt ans ou environ et Barbe Gatines, ses père et mère à laquelle on a donné le nom de Janette.

Le perein fut Gaspard Grangeaumoine et la mareine Janette Desvaux, lesquels interpellés ont répondu ne savoir signer de ce requis.

Janette aura une enfance et une éducation normales.

mais ceci est une autre histoire...

